

## DECISION DU PRESIDENT

N°2022-382

Fixant les tarifs de ventes de produits dans le cadre des actions d'autofinancement du Pôle Jeunesse  
Régie de recettes du Pôle jeunesse

**Annule et remplace la DP-2022-208**

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- VU l'arrêté n° AR2022-356 du 9 mai 2022 portant création d'une régie de recettes au pôle jeunesse,
- VU l'arrêté n° AR2022-357 du 9 mai 2022 portant création d'une régie de recettes au pôle jeunesse antenne de Villeneuve-en-Retz,
- Vue l'arrêté n° AR2022-356 du 9 mai 2022 portant création d'une régie de recettes au pôle jeunesse antenne de Pornic,

CONSIDERANT que, dans le cadre des activités proposées par le Pôle Jeunesse, des produits sont proposés à la vente dans le cadre d'actions d'autofinancement,

### DECIDE

**ARTICLE 1:** De fixer, à compter du 20 octobre 2022, les tarifs spécifiques aux actions d'autofinancement du Pôle Jeunesse, tels que listés dans le document joint en annexe.

**ARTICLE 2 :** La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

**ARTICLE 3 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 9 novembre 2022

Le Président,  
Jean-Michel BRARD

Le Président,  
Jean-Michel BRARD



## TARIFS spécifiques aux actions d'autofinancement du Pole jeunesse

à compter du 9 novembre 2022

Produit	Tarif	Produit	Tarif
Verre sans alcool (jus de fruit, sirop, soda...)	0,50 €	Petite Formule exposant (1 élément salé hors pizza +1 dessert +1 boisson + 2 boissons chaudes thé/café)	5,00 €
Verre de vin froid ou chaud 12,5cl	1,50 €	Grande Formule exposant (1 entrée/1 plat/1 fromage/1 dessert/1 boisson+ 2 boissons chaudes thé/café)	10,00 €
Verre de bière 25cl	2,00 €	Formule panini (1 panini salé + 1 dessert + 1 boisson)	5,00 €
Canette	1,50 €	Formule sandwich (sandwich+ boisson+ 1 crêpe ou 1 part de gateau)	5,00 €
Café/ Thé	1,00 €	Colis grillade 1	20,00 €
Chocolat chaud	1,50 €	Colis grillade 2	30,00 €
Sachet de bonbons	1,00 €	Colis grillade 3	40,00 €
Part de gateau	0,50 €	Croissant livré à domicile	1,30 €
Barbapapa petite	1,00 €	Pain au chocolat livré à domicile	1,50 €
Barbapapa grande	2,00 €	Stand 2m50 (2 jours)	30,00 €
Sandwich	3,00 €	Stand 5m (2 jours)	40,00 €
Sandwich grillade	3,50 €	Maquillage	1,00 €
Hot dog	1,50 €	Papier cadeau	1,00 €
Panini salé (végé, fromage ou jambon)	3,00 €	Ticket de bourriche	1,00 €
Croq'Monsieur	2,00 €	Ticket de loterie	1,00 €
Crêpe nature	1,00 €	Participation équipe pour tournois	10,00 €
Crêpe garnie (confiture/sucre/chocolat/caramel)	2,00 €	Lavage auto	5,00 €
Galette complète	3,50 €	Ticket 0,5 euro	0,50 €
Moyenne pizza	7,50 €	Ticket 0,8 euro	0,80 €
grande Pizza	9,50 €	Ticket 1 euro	1,00 €
Lot de 3 madeleines/cookies	0,50 €	Ticket 2 euros	2,00 €
Pomme d'amour	1,50 €	Ticket 5 euros	5,00 €
Part quiche/pizza	1,00 €	Ticket 10 euros	10,00 €
Lot 10 crêpes nature	6,00 €	Entrée Jump Go adulte	1,00 €
Lot 10 galettes nature	8,00 €	Entrée Jump Go enfant 2 à 17 ans	6,00 €
Panini sucré (chocolat ou caramel)	2,50 €		